

Webinaire « Eco Energie Tertiaire » 11 MAI 2021 14 H 30 à 16 h 30

Le dispositif « Éco énergie tertiaire » c'est quoi ?

Un objectif:

réduire la consommation d'énergie

Une obligation d'ici le 30/09/2021 :

s'inscrire sur la plateforme OPERAT et enregistrer les consommations 2020.

Échéances

Pour le 30/09/2022 :

déterminer la consommation énergétique de référence sur OPERAT.

Chaque année :

déclarer sur OPERAT les consommations énergétiques des années précédentes.

Avant le 30/09/2026 :

déposer la justification technique des modulations d'objectifs de réduction des consommations.

Bâtiments concernés ?

Bâtiments de plus de 1 000 m² à usage tertiaire

Activité publique et privée

Inscription au webinaire:

Cliquer-ici



Égalité

Fraternité

Obligation

de réduction des consommations d'énergie finale de l'ensemble du parc tertiaire d'au moins : - **40 %** en 2030

- 50 % en 2040

- **60** % en 2050

Lien vers la plateforme OPERAT : https://operat.ademe.fr/